

Montréal, le 14 janvier 2008

AUX MEMBRES DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES SYNDICATS DE LA CATÉGORIE 2

Objet : Budget de 14 millions pour la formation continue des PAB

Bonjour,

Lors du conseil fédéral sectoriel qui s'est tenu les 29 et 30 novembre 2007, nous avons fait un rapport verbal sur l'état des travaux concernant la lettre d'entente n° 32 des dispositions nationales relative à la formation des préposé-es aux bénéficiaires. Voici les grandes lignes de ce rapport.

Comment obtenir le budget pour la formation?

Pour obtenir le budget de formation, les établissements doivent faire la démonstration qu'ils sont en processus de changement organisationnel (concept milieu de vie). De plus, le programme de formation doit être planifié conjointement avec le syndicat et adopté par le conseil d'administration de l'établissement. Cette planification doit ensuite être remise à l'agence de leur région.

À qui sera offerte la formation?

La première année, la formation sera offerte uniquement aux préposé-es qui travaillent en soins de longue durée dans un contexte de milieu de vie. La deuxième année, elle sera dispensée à celles et ceux qui oeuvrent en centre hospitalier auprès des personnes âgées et où une approche gériatrique est préconisée. Par la suite, l'ensemble des préposé-es recevra la formation, incluant celles et ceux qui détiennent déjà le diplôme d'études professionnelles.

Qui donnera la formation?

La formation sera donnée par un ou des préposé-es aux bénéficiaires désignés par chacun des établissements. Chaque gestionnaire déterminera le nombre de formateurs selon leurs besoins, en tenant compte notamment du nombre de sites et de la distance à parcourir.

Quel est l'échéancier?

Le nouveau programme de formation devait commencer au début de l'année 2007, mais il n'est toujours pas sur les rails. Le MSSS compte débiter la formation des formateurs en avril 2008, cependant, on ne sait pas quand cette formation sera offerte aux préposé-es. Ce programme devait se tenir sur une période de quatre ans se terminant en 2011, cette date est maintenant reportée d'une année.

Quel sera le contenu de la formation?

La formation se divisera en quatre modules.

Module usagers

- Agir pour maintenir et améliorer l'autonomie : communication et relation aidante avec l'utilisateur.
- Agir pour protéger : trouble cognitif et soins aigus, trouble de comportement et situation de crises.
- Agir pour entourer et préserver : soins palliatifs et de fin de vie.

Module équipes

- Agir pour collaborer : rôle et contribution à l'équipe.
- Agir pour sécuriser : observation pertinente et situations.

Module proches

- Agir pour accompagner : communication et relation avec les proches.

Module intervenants

- Agir pour prévenir : respect des droits et de la dignité et prévention de la négligence et des abus.

À ce jour, le comité travaille encore sur les différents blocs de formation. Des discussions importantes ont lieu et cela retarde un peu le processus. Toutefois, nos militantes membres du comité nous assurent que la formation devrait satisfaire à la fois les préposé-es aux bénéficiaires et la clientèle.

Nous espérons que ces informations répondent à vos interrogations. Lors du prochain conseil fédéral sectoriel, une présentation exhaustive du contenu de la formation vous sera faite.

Recevez mes salutations syndicales,

NATHALIE PICARD

Vice-présidente responsable du personnel paratechnique,
des services auxiliaires et de métiers